

CONSULTATION PUBLIQUE

DÉLIMITATION DES POTENTIELS ACÉRIQUES À PRIORISER DANS LES RÉGIONS DE LANAUDIÈRE ET DES LAURENTIDES

Du 24 janvier au 11 mars 2022, la population est invitée à s'exprimer sur la délimitation des potentiels acériques à prioriser (PAP) dans les unités d'aménagement 62-71, 61-51, 64-52, 64-71 des régions de Lanaudière et des Laurentides. Cette délimitation est préparée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec plusieurs partenaires du milieu.

Les potentiels acériques à prioriser (PAP) constituent une banque d'érablières à partir de laquelle le MFFP accordera de nouveaux permis ou permettra le développement d'érablières à des fins acériques.

Pour émettre vos commentaires

Pour consulter la délimitation des potentiels acériques à prioriser et formuler vos commentaires à l'aide du formulaire en ligne :
mffp.gouv.qc.ca/revision-cartographie-lanaudiere-laurentides.

Informations par téléphone et courriel

En raison de la pandémie de COVID-19, les bureaux du Ministère demeurent fermés à la clientèle. Il est possible d'obtenir plus d'informations ou de prendre un rendez-vous virtuel en communiquant par courriel à Consultation.PAP.LL@mffp.gouv.qc.ca.

Les personnes qui n'ont pas accès à un service Internet et qui désirent obtenir plus d'informations ou prendre un rendez-vous peuvent laisser un message vocal aux coordonnées suivantes :

Unité de gestion de Lanaudière

Téléphone : 450 886-0916, poste 0

Unité de gestion des Laurentides

Bureau de Mont-Tremblant

Téléphone : 819 425-6375, poste 0

Bureau de Mont-Laurier

Téléphone : 819 623-5781, poste 0

Un suivi sera fait dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception du message vocal ou du courriel.

